

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant interdiction temporaire de l'exercice de la chasse sur le territoire de la commune de BAIGNEAUX en raison du risque exceptionnel d'incendie

N°2026/23

Le Maire de la commune de BAIGNEAUX,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code forestier ;

Vu les arrêtés préfectoraux en vigueur relatifs à la prévention des incendies de forêt dans le département de la Gironde ;

Considérant la situation exceptionnelle liée aux incendies actuellement en cours dans le département de la Gironde ;

Considérant le niveau de vigilance «noir» relatif au risque de feux de forêt et les restrictions décidées par Madame la Préfète de la Gironde afin de prévenir tout nouveau départ de feu ;

Considérant que l'exercice de la chasse est susceptible d'entraîner des déplacements dans les espaces naturels et forestiers ainsi que des risques de départ d'incendie, notamment par l'utilisation de véhicules, d'équipements ou par la présence humaine ;

Considérant qu'il appartient au maire de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes, des biens et la protection des espaces naturels ;

ARRÊTE

Article 1 – L'exercice de toute activité de chasse est interdit sur l'ensemble du territoire de la commune de Baigneaux.

Article 2 – La présente interdiction prend effet à compter de sa publication et demeure applicable jusqu'à la levée des mesures de vigilance renforcée par la Préfecture de la Gironde, ou jusqu'à son abrogation par un nouvel arrêté municipal.

Article 4 – Les infractions au présent arrêté pourront être constatées par les agents habilités et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Le présent arrêté sera :

- publié et affiché en mairie ;
- transmis à Madame la Préfète de la Gironde ;
- transmis à la Brigade de Gendarmerie compétente ;
- transmis à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde.

Fait à Baigneaux, le 25 juillet 2026

Sandrine ALLAIN, Maire de BAIGNEAUX,

(Signature et cachet)

